

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLE DE NEUVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la susdite municipalité, tenue le 4 octobre 2021, à 19 h 35, à l'hôtel de ville de Neuville, situé au 230, rue du Père-Rhéaume, Neuville.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Simon Sheehy	Conseiller
Monsieur Jean-Pierre Soucy	Conseiller
Madame Marie-Michelle Pagé	Conseillère
Madame Denise Thibault	Conseillère
Monsieur Dominic Garneau	Conseiller
Monsieur Carl Trudel	Conseiller

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur Bernard Gaudreau, maire.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Lisa Kennedy	Directrice générale et greffière
Madame Katherine Gagnon	Greffière adjointe
Madame Mylène Robitaille	Directrice des loisirs et des communications
Madame Manon Jobin	Trésorière
Monsieur David Bellavance	Directeur des travaux publics

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 h 35)

La présente séance s'est tenue conformément aux directives émises par le gouvernement du Québec pour éviter la propagation de la COVID-19 et des différents décrets et arrêtés ministériels adoptés.

2. ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

21-10-171 **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 H 35)**
- 2. ORDRE DU JOUR**
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021
- 5. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

Aucun point à l'ordre du jour
- 6. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**
 - 6.1.** Rapport d'interventions du Service de sécurité incendie – septembre 2021

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLE DE NEUVILLE

- 6.2. Demande au ministère de la Sécurité publique afin de bénéficier de l'aide financière offerte par le *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* pour l'année 2022-2023
- 6.3. Utilisation des services du Centre de formation incendie de Portneuf (CFPI) – Formation des pompiers volontaires ou à temps partiel pour l'année 2022-2023

7. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Programme d'aide à la voirie locale – Volet soutien
- 7.2 Demande au ministère des Transports du Québec – Ajout d'un feu de sécurité piéton sur la route 138
- 7.3 Demande au ministère des Transports du Québec – Mise en place d'un afficheur de vitesse sur la route 138

8. SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun point à l'ordre du jour

9. SERVICE DES LOISIRS ET DES COMMUNICATIONS

- 9.1 Octroi du contrat pour l'achat de modules de jeux dans le cadre du projet de construction du parc de la Famille
- 9.2 Octroi du contrat pour l'installation d'une pumtrack dans le cadre du projet de construction du parc de la Famille

10. FINANCES

- 10.1 Dépôt des comptes du mois de septembre 2021
- 10.2 Approbation du budget révisé 2021 de l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf
- 10.3 Autorisation de paiement – Contribution financière au projet concerté Promenade-Fleuve

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions débute à 19 h 37 pour se terminer à 19 h 41. Les membres du conseil répondent aux diverses questions.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLE DE NEUVILLE

4. PROCÈS-VERBAUX

4.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021

Chacun des membres ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021, la directrice générale et greffière est dispensée d'en faire lecture.

21-10-172

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

Aucun point à l'ordre du jour.

6. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

6.1 RAPPORT D'INTERVENTIONS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – SEPTEMBRE 2021

Le Service de sécurité incendie de Neuville a effectué sept interventions au cours du mois de septembre 2021.

6.2 DEMANDE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE AFIN DE BÉNÉFICIER DE L'AIDE FINANCIÈRE OFFERTE PAR LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL POUR L'ANNÉE 2022-2023

21-10-173

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLE DE NEUVILLE

CONSIDÉRANT QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville prévoit la formation de deux pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Portneuf en conformité avec l'article 6 du Programme;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE la Ville de Neuville présente une demande d'aide financière pour la formation de deux pompiers pour le programme Pompier I dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique;

QUE cette demande d'aide financière soit transmise à la MRC de Portneuf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 UTILISATION DES SERVICES DU CENTRE DE FORMATION INCENDIE DE PORTNEUF (CFIP) – FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL POUR L'ANNÉE 2022-2023

21-10-174

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de formation incendie de Portneuf (CFIP) est le gestionnaire de formation pour le territoire de la MRC de Portneuf, et ce, depuis le 30 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a fait une demande au ministère de la Sécurité publique (MSP), via la résolution numéro 21-10-173, afin de bénéficier de l'aide financière offerte par le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE le CFIP a besoin de connaître les besoins réels en formation pompier des municipalités locales afin d'être en mesure de planifier sa programmation 2021;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE NEUVILLE**

IL EST PROPOSÉ RÉSOLU,

QUE la Ville de Neuville confirme qu'elle a l'intention d'utiliser les services du Centre de formation incendie de Portneuf (CFIP) afin de dispenser les formations suivantes en 2021 :

Formation	Noms des pompiers à former et/ou nombre de postes à pourvoir qui devront être formés en 2021
Pompier I	Deux postes
Pompier II	
Autosauvetage	
Matières dangereuses	
Opérateur d'autopompe	
Officier non urbain	
Autre (spécifiez)	

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au CFIP ainsi qu'à la MRC de Portneuf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

7.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET SOUTIEN

21-10-175

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a pris connaissance des modalités d'application du volet soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville souhaite réaliser des travaux de reprofilages et de stabilisations de fossés sur la route Gravel;

CONSIDÉRANT QUE les travaux qui seront réalisés sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les documents demandés par le volet soutien comportent une résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier visé par la demande financière est de compétence municipale;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil approuve les dépenses au montant de 25 695 \$ plus taxes relatives aux travaux admissibles à réaliser, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE NEUVILLE**

7.2 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – AJOUT D’UN FEU DE SÉCURITÉ PIÉTON SUR LA ROUTE 138

21-10-176

CONSIDÉRANT QUE la route 138 est sous juridiction provinciale;

CONSIDÉRANT QUE l’achalandage des véhicules sur la route 138 est élevé;

CONSIDÉRANT QUE le comportement des automobilistes est dangereux et que la vitesse n’est pas respectée;

CONSIDÉRANT QUE la traverse devant l’école Courval est un point central et critique pour la Ville de Neuville;

CONSIDÉRANT QUE cette traverse relie de nombreux attraits et bâtiments publics;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville souhaite que tout soit mis en œuvre pour que la sécurité des usagers de la route, des piétons et écoliers soit assurée;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil demande au ministère des Transports du Québec de mettre en place comme mesure de prévention un feu de sécurité piéton devant l’école Courval;

QUE ce feu de sécurité permettrait une traverse plus sécuritaire et inciterait les automobilistes à changer leurs comportements routiers.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

7.3 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – MISE EN PLACE D’UN AFFICHEUR DE VITESSE SUR LA ROUTE 138

21-10-177

CONSIDÉRANT QUE la route 138 est sous juridiction provinciale;

CONSIDÉRANT QUE l’achalandage des véhicules sur la route 138 est élevé;

CONSIDÉRANT QUE le comportement des automobilistes est dangereux et que la vitesse n’est pas respectée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville est préoccupée par la vitesse des automobilistes sur la route 138;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville souhaite que tout soit mis en œuvre pour que la sécurité des usagers de la route et des piétons soit assurée;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil demande au ministère des Transports du Québec de mettre en place un afficheur de vitesse sur la route 138.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE NEUVILLE**

8. SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun point à l'ordre du jour.

9. SERVICE DES LOISIRS ET DES COMMUNICATIONS

9.1 OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT DE MODULES DE JEUX DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DU PARC DE LA FAMILLE

21-10-178

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a reçu une aide financière de 962 576 \$ dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives* pour la réfection du parc de la Famille;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a procédé à une demande de prix auprès de quatre entreprises, conformément au *Règlement de gestion contractuelle* de la Ville de Neuville, pour l'achat de modules de jeux dans le cadre du projet de construction du parc de la Famille;

CONSIDÉRANT QU'une seule proposition a été déposée par l'entreprise Atmosphère Inc. au montant de 109 668,08 \$ (taxes incluses);

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil octroie le contrat pour l'achat de modules de jeux dans le cadre du projet de construction du parc de la Famille à l'entreprise Atmosphère Inc. pour un montant de 109 668,08 \$ (taxes incluses), tel que recommandé par la firme d'architectes Patriarce;

QUE cette somme soit inscrite au poste budgétaire numéro 23 08000 729 « *Parc de la Famille - 2021* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 OCTROI DU CONTRAT POUR L'INSTALLATION D'UNE PUMPTRACK DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DU PARC DE LA FAMILLE

21-10-179

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a reçu une aide financière de 962 576 \$ dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives* pour la réfection du parc de la Famille;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a procédé à une demande de prix auprès de deux entreprises, conformément au *Règlement de gestion contractuelle* de la Ville de Neuville, pour l'installation d'une pumptrack dans le cadre du projet de construction du parc de la Famille;

CONSIDÉRANT QU'une seule proposition a été déposée par l'entreprise Vélosolutions au montant de 110 376 \$ (taxes incluses);

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE NEUVILLE**

QUE ce conseil octroie le contrat pour l'installation d'une pumtrack dans le cadre du projet de construction du parc de la Famille à l'entreprise Vélosolutions pour un montant de 110 376 \$ (taxes incluses), tel que recommandé par la firme d'architectes Patriarche.

QUE cette somme soit inscrite au poste budgétaire numéro 23 08000 729 « *Parc de la Famille - 2021* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. FINANCES

10.1 DÉPÔT DES COMPTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2021

21-10-180 Les membres du conseil prennent connaissance de la liste des comptes à payer du mois de septembre 2021, au montant de 1 062 573,95 \$ et l'approuvent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Manon Jobin, trésorière de la Ville de Neuville, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses au montant total de 1 062 573,95 \$. En foi de quoi, je signe ce certificat, ce 6^e jour du mois de septembre de l'an 2021.

Manon Jobin, trésorière

10.2 APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2021 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU GRAND PORTNEUF

21-10-181 **CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a pris connaissance du budget révisé 2021 de l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf pour l'Habitation à loyer modéré (HLM) de Neuville pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville s'est engagée à verser sa contribution à l'Office municipal d'habitation du Grand Portneuf, conformément à l'entente signée le 3 février 1987 par le HLM de Neuville et les anciennes municipalités du village de Neuville et de la paroisse de Pointe-aux-Trembles;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE la Ville de Neuville approuve le budget révisé 2021 tel que déposé. L'estimation de la quote-part représente un montant de 3 796,50 \$ (HLM 3 601 \$ + PSL1-Privé 195,50 \$) à prévoir au budget de l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE NEUVILLE**

**10.3 AUTORISATION DE PAIEMENT – CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU PROJET
CONCERTÉ PROMENAGE-FLEUVE**

21-10-182

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Portneuf a transmis la facture #210128 au montant 26 765 \$ représentant la contribution financière de la Ville de Neuville au projet concerté Promenade-Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE ce projet concerté Promenade-Fleuve a été présenté lors de la préparation du budget 2020 et qu'il a été reporté en 2021 en raison des circonstances liées à la Covid-19;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil autorise la trésorière à procéder au paiement de la facture #210128 au montant de 26 765 \$ et que cette somme soit financée à même le surplus non accumulé, poste budgétaire numéro 55 99100 000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

La deuxième période de questions débute à 19 h 48 pour se terminer à 19h 57. Les membres du conseil répondent aux diverses questions.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

21-10-183

Monsieur le maire adresse ses remerciements à chaque conseiller(ère) pour l'excellent travail accompli durant les quatre années de leur mandat. Il félicite également monsieur Simon Sheehy, conseiller au poste # 1, pour son élection par acclamation.

Monsieur le maire lève la séance à 20 h 05 sur proposition de monsieur Simon Sheehy, conseiller.

En signant le présent procès-verbal, monsieur Bernard Gaudreau, maire, reconnaît avoir signé l'ensemble des résolutions y figurant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Bernard Gaudreau
Maire

Lisa Kennedy
Directrice générale et greffière